



Plan 2007 de régularisation des niveaux d'eau et des débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent

Mémoire de
Stratégies Saint-Laurent

Présenté à la
Commission Mixte Internationale

Juillet 2008

Stratégies Saint-Laurent

870, av. de Salaberry, bureau 204

Québec (Québec)

G1R 2T9

Tél. : (418) 648-8079

Fax. : (418) 648-0991

Courriel : info@strategiessl.qc.ca

Site Internet : www.strategiessl.qc.ca

Table des matières

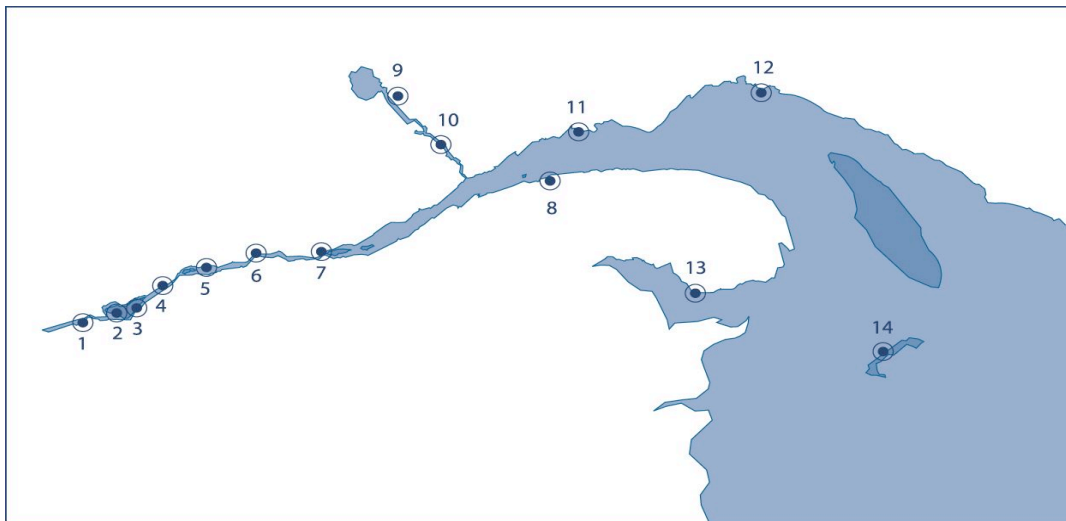
Présentation de Stratégies Saint-Laurent	4
Introduction	5
Préoccupations relatives au Plan 2007	5
Recommandations	8

Présentation de Stratégies Saint-Laurent

Fondé en 1989 et incorporé depuis 1994, Stratégies Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif qui regroupe et représente les 14 comités de zone d'intervention prioritaire du Québec (comités ZIP). Sa mission consiste à favoriser, par des modèles novateurs, la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent.

Les comités ZIP sont des organismes à but non lucratif de concertation et d'action, qui regroupent des intervenants et des décideurs régionaux à l'intérieur d'un tronçon déterminé du Saint-Laurent. Leur rôle est de concerter et de mobiliser les communautés riveraines puis de coordonner leurs actions en vue de la protection, de la réhabilitation et de la mise en valeur du Saint-Laurent. Pour ce faire, chaque comité ZIP élabore un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) et réalise, de concert avec ses partenaires du milieu, des actions concrètes pour répondre aux priorités environnementales identifiées lors de consultations publiques.

On compte actuellement 14 comités ZIP qui, ensemble, couvrent la presque totalité du Saint-Laurent depuis la frontière ontarienne jusqu'au golfe du Saint-Laurent, incluant le Saguenay, la Baie des Chaleurs et les Îles-de-la-Madeleine.



- | | | |
|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1. Haut Saint-Laurent | 6. Les Deux Rives | 11. Rive nord de l'estuaire |
| 2. Ville-Marie | 7. Québec et Chaudière-Appalaches | 12. Côte-Nord du Golfe |
| 3. Jacques-Cartier | 8. Sud-de-l'Estuaire | 13. Baie des Chaleurs |
| 4. Des Seigneuries | 9. Alma-Jonquière | 14. Îles-de-la-Madeleine |
| 5. Lac Saint-Pierre | 10. Saguenay | |

Introduction

Le 29 mars 2008, la Commission Mixte Internationale (CMI) a rendu public un projet d'ordonnance d'approbation et un nouveau plan de régularisation des niveaux d'eau et des débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, le Plan 2007. Le plan 2007 a été développé en raison des difficultés liées aux trois plans proposés en 2006, qui découlaient de cinq années d'études intensives par Groupe d'étude du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent mais qui n'ont pas fait l'unanimité auprès des parties consultées.

En tant qu'organisme représentant les comités de zone d'intervention prioritaires, et en tant que partenaire important des gouvernement provincial et fédéral dans le cadre du Plan Saint-Laurent, Stratégies Saint-Laurent estime essentiel de faire connaître à la Commission Mixte Internationale ses préoccupations et recommandations relatives au Plan 2007 et à la poursuite des efforts de gestion des niveaux d'eau du Lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Soulignons que deux comités ZIP ont aussi déposé des mémoires dans le cadre de ces consultations, soit le Comité ZIP Jacques-Cartier, situé dans la partie Est de l'île de Montréal, et le Comité ZIP Les Deux Rives, basé à Trois-Rivières, à l'extrémité est de la zone d'étude retenue par la Commission mixte internationale.

Le Saint-Laurent constitue l'épine dorsale du Québec sur le plan environnemental, économique et social. 80 % de la population du Québec vit dans la plaine du Saint-Laurent et plus de 3 millions de personnes puisent leur eau potable dans le fleuve. La vitalité économique de centaines de municipalités et d'entreprises repose sur la santé du Saint-Laurent, sur ses régimes d'écoulement des eaux, la qualité de ses eaux, ses habitats et sa biodiversité. Dans le contexte où la communauté scientifique reconnaît les impacts majeurs que les changements climatiques sont susceptibles d'avoir sur le Saint-Laurent, la régularisation des débits et des niveaux d'eau du lac Ontario et du Saint-Laurent devient un enjeu de première importance.

Il nous apparaît fondamental, dans cette perspective, que la CMI développe et mette de l'avant un plan qui, d'une part, sera respectueux du principe de précaution, et qui, d'autre part, offrira le meilleur équilibre possible pour répondre adéquatement aux besoins et intérêts autant de l'amont que de l'aval du système, c'est-à-dire des écosystèmes et usagers du Lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. C'est suivant ces principes fondamentaux que nous formulons ici nos préoccupations et recommandations relatives au Plan 2007, qui comporte à notre avis un ensemble de difficultés qui nous porte pour l'instant à privilégier un statu quo avec le plan 1958D.

Préoccupations relatives au Plan 2007

Manque d'information pour une prise de décision éclairée

L'information disponible concernant les bénéfices et les impacts potentiels du Plan 2007 est très limitée et ne permet pas une prise de décision éclairée. Le document de présentation du Plan 2007 prétend que celui-ci, par rapport au plan actuellement en

vigueur (1958D), « assure un équilibre plus juste entre tous les intérêts », mais la démonstration de cette affirmation demeure très fragmentaire, voire absente. En particulier, les bénéfices et les impacts potentiels pour les écosystèmes et les usagers du Saint-Laurent sont peu documentés ou, du moins, ont été très peu diffusés dans le cadre des consultations. Aussi, très peu d'information n'est transmise pour expliquer l'analyse des enjeux liés aux changements climatiques. Nous reviendrons sur ce point ci-dessous. Ce manque général d'information contrevient au principe fondamental voulant que la prise de décision soit faite de façon éclairée. La majorité des acteurs qui se sont prononcés dans le cadre des consultations à Montréal en juin dernier ont souligné cette importante lacune.

Peu de considération pour les impacts potentiels des changements climatiques sur le Saint-Laurent

Très peu d'information n'est disponible sur les enjeux liés aux changements climatiques. Ceci s'avère particulièrement inquiétant dans le contexte où la communauté scientifique reconnaît les impacts potentiels des changements climatiques sur les débits, les niveaux d'eau et donc sur le régime hydrique de la portion fluviale du Saint-Laurent, particulièrement sensible aux fluctuations des niveaux d'eau. Les scénarios de baisse des niveaux d'eau anticipés menacent des écosystèmes importants, des prises d'eau potable et de nombreux usages récréatifs et économiques du Saint-Laurent. Il nous apparaît important qu'une analyse plus rigoureuse et plus transparente soit faite à ce sujet, et quelle soit mieux communiquée dans le cadre des consultations publiques.

Déséquilibre des avantages amont-aval

La majorité des intervenants du Québec qui ont été entendus lors des consultations à Montréal ont souligné que le plan 2007 comportait des avantages plus importants pour la partie amont du système, le lac Ontario, au détriment du Saint-Laurent. Ceci a été souligné tant en regard des aspects environnementaux que des aspects socio-économiques. Pour Stratégies Saint-Laurent, le principe de l'équilibre entre les bénéfices aux écosystèmes et aux usagers de l'amont et de l'aval est fondamental. Une analyse plus complète doit être menée en ce sens, et les résultats doivent être communiqués de façon plus complète et transparente.

Zone d'étude trop limitée et secteurs sensibles

La zone d'influence des plans de régularisation du système lac Ontario fleuve Saint-Laurent va au-delà de la zone d'étude retenue par la CMI. La région de Québec, par exemple, peut être affectée. Dans le contexte où les changements climatiques entraînent une hausse des niveaux d'eau dans le golfe et dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent, les marées sont appelées à exercer une force plus importante vers l'amont du système. Or si les débits d'eau douce en provenant des Grands Lacs sont diminués en raison de l'évaporation plus importante anticipée en relation avec les changements climatiques, et si en outre le plan de régularisation amplifie les phases d'étiage à certaines périodes de l'année, le front entre les eaux douces et les eaux salées risque de se déplacer plus en amont du système, ce qui entraînerait vraisemblablement une contamination de certaines prises d'eau potable par les eaux salées. Il s'agit là d'un enjeu important, qui ne doit pas échapper aux analyses en raison des limites de la zone d'étude retenue.

Aussi, certaines portions du Saint-Laurent particulièrement sensibles aux fluctuations des niveaux d'eau devraient être davantage considérées. Le secteur du Lac Saint-Pierre, par exemple, est particulièrement vulnérable aux baisses de niveaux d'eau, alors qu'il est particulièrement riche et fragile sur le plan de la biodiversité et des usages. Des habitats importants et de nombreux usages sont menacés à moyen terme par les baisses des niveaux d'eau liés aux changements climatiques. Les plans de régularisation mis en œuvre devraient atténuer ces impacts négatifs des changements climatiques, et non les amplifier.

Par ailleurs, le comité ZIP Jacques-Cartier, membre de Stratégies Saint-Laurent, a bien démontré dans son mémoire les particularités de son territoire qui rendent le Plan 2007 non-souhaitable du point de vue de la santé et de la sécurité des riverains. On y souligne entre autres qu'une baisse des niveaux d'eau risque de réduire la capacité de dilution des polluants d'origine domestiques et industriels provenant des émissaires des eaux usées. Une diminution des niveaux d'eau entraînerait aussi un risque plus élevé de remise en suspension des sédiments contaminés, et donc une augmentation de la contamination de l'eau. La population elle-même serait plus exposée aux sédiments contaminés en rive par une augmentation de l'accessibilité via l'exondation des rives.

Perspectives floues de gouvernance et de prises de décisions pour le passage du plan 2007 au plan plan B+

Le document de présentation du Plan 2007 affirme que : « La nouvelle ordonnance proposée offre la latitude voulue de passer du Plan 2007 à un plan offrant des avantages supplémentaires pour l'environnement, tel un plan basé sur le B+, quand les mesures d'atténuation appliquées le permettront. Dans l'avenir, la Commission pourrait donc adopter un nouveau plan de régularisation sans avoir à réviser l'ordonnance ».

Cette affirmation laisse planer un flou important quant au processus décisionnel qui pourrait mener à un nouveau plan. Il apparaît absurde, en tant qu'acteur consulté, de se prononcer sur le Plan 2007 si, en réalité, un autre plan peu être adopté de façon moins démocratique et transparente dans un futur rapproché. Il importe donc d'éclaircir le mode de gouvernance proposé, et d'en choisir un qui laisse une place importante à l'expression des besoins et intérêts de toutes les parties intéressées, incluant la société civile.

Recommandations

R-1

Stratégies Saint-Laurent recommande de maintenir le statu quo (plan 1958D) et de ne pas aller de l'avant avec le Plan 2007 dans sa forme actuelle.

R-2

Stratégies Saint-Laurent recommande à la Commission mixte internationale de remédier aux lacunes d'information que connaît la présente consultation sur le Plan 2007. Elle doit faire une démonstration à l'effet que le Plan 2007, ou un prochain plan, sera avantageux à la fois pour le Lac Ontario et pour le Saint-Laurent sur les plans environnemental, économique et social. Cette démonstration n'a pas été faite de façon convaincante pour l'instant, en particulier en ce qui a trait aux bénéfices pour les écosystèmes et usagers du Saint-Laurent.

R-4

Stratégies Saint-Laurent recommande que les bénéfices et les impacts potentiels du Plan 2007, ou des prochains plans appelés à être développés, soit analysés rigoureusement à la lumière des scénarios de modification des régimes hydriques liés aux effets des changements climatiques. Les résultats de ces analyses devraient être communiqués beaucoup plus clairement aux acteurs consultés. Les particularités géographiques et écologiques du Saint-Laurent doivent être considérées de façon plus fine, puisqu'il s'agit d'un système particulièrement sensible aux fluctuations des niveaux d'eau.

R-5

Stratégie Saint-Laurent recommande que des efforts supplémentaires soient déployés pour développer un plan qui réponde de façon juste et équitable aux besoins des écosystèmes et des usagers à la fois du Lac Ontario et du Saint-Laurent. Le rapport entre les avantages et les désavantages pour les écosystèmes et les usagers du Saint-Laurent ne s'avère pour l'instant pas satisfaisant pour Stratégies Saint-Laurent et pour la majorité des intervenants qui se sont prononcés à Montréal dans le cadre des consultations en juin dernier.

R-6

Stratégies Saint-Laurent recommande que la zone d'étude soit élargie jusqu'à la pointe est de l'île d'Orléans. Les prises d'eau de la région de Québec, en effet, pourraient subir des impacts importants liés à la régularisation des niveaux d'eau, qui se conjuguerait aux effets particuliers des changements climatiques dans le tronçon fluvial et dans l'estuaire.

De plus, une attention particulière devrait être accordée pour identifier les secteurs particulièrement sensibles aux fluctuations des niveaux d'eau et pour s'assurer que le plan proposé modère les impacts dans ces secteurs plutôt que de les amplifier. Le

secteur du Lac Saint-Pierre et certains secteurs de l'archipel de Montréal, par exemples, devraient être davantage considérés en ce sens.

R-7

Stratégies Saint-Laurent recommande que le mode de prise de décision et de gouvernance préconisé par la commission mixte internationale demeure le plus ouvert, démocratique et transparent possible. Le processus proposé pour passer du Plan 2007 à un éventuel plan inspiré du Plan B+ est flou et suscite des inquiétudes chez les parties qui souhaitent être légitimement consultées dans l'avenir.

Conclusion

Stratégies Saint-Laurent remercie la Commission mixte internationale de lui avoir permis de se prononcer dans le cadre des consultations publiques en cours.

L'exercice aura permis d'identifier des préoccupations importantes liées au Plan 2007 qui, à plusieurs égards, n'apparaît pas satisfaisant pour les représentants de nombreux secteurs d'activités dépendants du Saint-Laurent. Les comités ZIP et Stratégies Saint-Laurent espèrent vivement que la Commission mixte internationale prendra au sérieux leurs préoccupations et leurs recommandations, qui rejoignent ceux de nombreuses organisations représentant les besoins environnementaux, économiques et sociaux des usagers et des communautés qui dépendent de la santé du Saint-Laurent.

Pour Stratégies Saint-Laurent, il est important que la Commission mixte internationale ne précipite pas une mise en œuvre du Plan 2007. Des questions importantes doivent trouver réponse pour permettre une prise de décision éclairée. Nous sommes d'avis que la Commission mixte internationale doit poursuivre l'exercice de recherche scientifique, de réflexion et de consultation des parties concernées pour développer un plan satisfaisant les besoins des écosystèmes et des usagers de l'amont et de l'aval du système.

Enfin, Stratégies Saint-Laurent suivra de près les développements dans ce dossier et continuera de participer aux consultations de la Commission mixte internationale et de collaborer avec celle-ci pour développer un plan de régularisation satisfaisant et cohérent avec les principes de précaution et de développement durable.